# ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LACANAU

## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes, chers adhérents,

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette assemblée générale de notre association.

Je développerai mon propos en trois points :

- la vie de notre association ;
- les dossiers en cours ;
- les perspectives pour 2023/2024.

**VIE DE L'ASSOCIATION**

Lors du conseil d'administration du 9 juillet 2022, Pascal Garnier nous a fait part de ses contraintes professionnels nouvelles et de son souhait de quitter la présidence de l'association.

Le conseil en a pris acte, a remercié Pascal pour son engagement et m'a élu à cette fonction.

Je vous ai adressé, le 27 juillet suivant, une lettre pour me présenter et vous indiquer dans quel esprit le bureau et le conseil d'administration souhaitaient poursuivre l'action de notre association : défendre notre cadre de vie par la concertation autant que possible en formulant des propositions mais aussi par les voies de droit si nécessaire sur les sujets majeurs en ayant pleinement conscience de nos moyens financiers limités .

À la suite de mon élection, j'ai rencontré le maire le 17 octobre pour faire un tour d'horizon de nos préoccupations : l'entretien fut courtois et nous avons pu nouer des contacts avec certains responsables de services municipaux.

Le conseil administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé et les trois commissions chargées d'approfondir certaines thématiques se sont elles aussi réunies

- plan plage du Moutchic,
- urbanisme, paysages naturel et bâti,
- rives et usages du lac.

Pour assurer votre information, nous avons réalisé plusieurs publications sur Facebook; je vous ai adressé des lettres sur les contentieux en cours et dernièrement, pour vous alerter sur la vigilance qui s'impose sur le projet de SCOT MEDOC ATLANTIQUE qui conditionnera le futur PLU de notre commune.

Par ailleurs, j'ai déposé le 13 mars 2023 auprès de la direction régionale des finances publiques un dossier de rescrit afin qu'elle étudie la possibilité pour notre association d'être considérée comme organisme d'intérêt général. Cette qualification nous permettrait de recevoir des dons défiscalisables. Le délai de réponse maximal est de 6 mois.

Enfin la conseil administration a décidé de faire réaliser un site internet de l'ARLL afin de mieux faire connaître notre association et de faciliter la diffusion de l'information. Nous allons vous en présenter une maquette.

**DOSSIERS EN COURS**

*1- Plan plage du Moutchic*

La commission pilotée par Marie Lacroix a réuni la documentation existant sur ce projet , nous avons rencontré le responsable de l'ONF et j'ai pour ma part pris contact avec la directrice générale de la communauté de communes, maitre d'oeuvre du projet.

Il en ressort que le projet a été remis en chantier pour réaliser les études environnementales qui n'avaient pas été conduites dans la première phase. Les informations obtenues, y compris au sein du comité de quartier, laissent penser que le projet de parking qui devait initialement être construit à l'entrée du Moutchic pourrait être remis en cause. Nous aurons des observations à faire sur la régulation de la vitesse sur l'avenue de la plage et sur certains des aménagements prévus.

*2- Rives et usages du lac*

La commission pilotée par Marc Jéké a élaboré un document de constats et de propositions qui a fait l'objet d'une réunion de travail constructive avec les élus en charge du Lac, Alain Bertrand et Jean-François Beaucamp.

Le maire devrait indiquer quelles suites il compte y donner lors de son intervention devant vous.

Ce document va vous être présenté par Marc.

*3- Urbanisme, paysages naturel et bâti*

Les conditions dans lesquelles le PLU actuel est mis en œuvre suscite de nombreux litiges, dont ceux que nous avons portés sur les projets BYRON LAKE à la Grande Escoure et HUMAN ESSENCE à Carreyre, j'y reviendrai plus loin.

Les exemples sont nombreux.

Catherine LEFORT notre secrétaire adjointe en charge de la communication, a initié un recours gracieux pour des projets avenue du Grand Bernos : il a débouché sur des engagements des demandeurs des permis de construire qui ont satisfaits leurs voisins.

Nous avons recensé, avenue de la Plage au Moutchic, une dizaine de conflits de voisinage du fait de constructions ne prenant aucunement en compte les propriétés voisines. Ce sont autant de procédures judiciaires.

Une nouvelle adhérente voit sa propriété inondée du fait des travaux réalisés sur les fonds voisins.

Le maire avait annoncé en conseil et sur le journal municipal courant 2022 une modification de quelques règles du PLU qui demanderaient à être précisées ou complétés. Nous avons demandé à être destinataires de ces projets mais nous n'avons rien reçu depuis.

Peut-être ce projet est-il mis en attente avec l'élaboration en cours du SCOT de la communauté de commune dont le document d'orientation et d'objectifs va fortement inspirer le futur PLU de Lacanau.

Sur ce point, Michel Favory, pilote de la commission urbanisme et paysages, a rédigé une note d'observations que nous vous avons communiquée et que nous avons remise au commissaire enquêteur le 16 mai. Notre objectif majeur est que la spécificité des quartiers entourant le lac soit préservée.

*4- Les actions contentieuses*

a) Byron Lake

En première instance, le tribunal administratif avait débouté l'ARLL en raison de l'absence de preuve, selon lui, de la notification des recours aux parties adverses mais sans se prononcer sur le fond et sans prendre en compte les pièces produites pendant que l'affaire était en délibéré.

L'association a fait appel espérant un jugement sur le fond. La cour administrative d'appel s'est limitée à la forme : elle a validé la position du TA ne prenant pas en compte les pièces produites tardivement et nous a condamnés à 1600 € de frais irrépétibles. Ces sommes nous été réclamées par nos adversaires, mairie et SCCV Byron Lake, cette dernière l'ayant fait par commandement d'huissier sans passer par notre avocat comme il est d'usage.

b) Human'Essence

Cette affaire regroupe trois contentieux que nous avons engagés avec l'association Vive la Forêt (VLF) : l'autorisation de défrichement et la dérogation à la protection des espèces protégées accordées par la préfecture de la Gironde, le permis de construire et le permis modificatif accordés par la mairie de Lacanau.

Deux chambres différentes du tribunal administratif de Bordeaux se sont prononcées dans le même sens : la quatrième pour l'autorisation de défrichement, la deuxième pour le permis de construire et la dérogation à la protection des espèces protégées.

Pour le TA, le terrain de l'ex centre médico-scolaire constitue comme nous le soutenons un espace naturel remarquable au titre du code de l'urbanisme et doit à ce titre être protégé. En outre, au regard de la protection des espèces protégées, le promoteur n'a pas démontré qu'il ne disposait pas ailleurs d'une solution alternative satisfaisante.

L'ARLL et l'association Vive La forêt ont donc été confortées dans leur analyse d'un projet qui aurait pu trouver place ailleurs, sur d'autres terrains.

L'ARLL a été déboutée sur le permis de construire au motif qu'elle n'avait pas apporté la preuve du dépôt régulier des statuts de 1995 qui avaient été produits pour démontrer sa capacité à agir. Elle a également été déboutée sur la dérogation espèces protégées au motif qu'elle n'avait pas fait de recours gracieux dans les délais et que sa demande était forclose au moment où elle a saisi le TA. Dans les deux cas on ne peut que déplorer le manque de vigilance et de conseil de notre avocat, commun avec VLF.

La SNC MOUTCHIC et la mairie de Lacanau ont fait appel des décisions du TA. Fait remarquable, la préfecture n'a elle pas fait appel.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a décidé de défendre l'appel avec VLF sur le dossier défrichement et a accepté les conclusions du TA la concernant compte tenu du précédent BYRON LAKE.

Nous allons cependant devoir nous défendre dans l'appel permis de construire et donc prendre un avocat parce que la mairie nous réclame des frais irrépétibles.

c) Ces contentieux, pleinement justifiés sur le fond, ont fortement grevé nos ressources, nous en parlerons dans le rapport financier.

Aussi, la question se pose à nous tous, pour redonner des marges de manœuvre à l'association, d'envisager une augmentation exceptionnelle de la cotisation pendant deux ou trois ans ou la sollicitation de dons de nos adhérents.

*5- Autres actions*

Notre journée traditionnelle de ramassage de la jussie en collaboration avec la SIAEBVELG, la mairie et des membres de l'association Lacanaupée a eu lieu le 2 juillet 2022 : une matinée qui a réuni une quinzaine de personnes très efficaces. Cette action doit cependant trouver un plus large public car elle donne l'occasion aux techniciens du SIAEBVELG d'apporter beaucoup d'informations sur les plantes invasives de notre lac et sur leur traitement. Notre action est très concrète, aussi nous nous sommes rapprochés du directeur du service communication de la mairie pour que notre action bénéficie de son soutien.

Nous avons bien sûr participé au forum des associations qui nous a permis de nous faire connaître et de recueillir quelques nouvelles adhésions.

Enfin, les membres du bureau ont assisté à la plupart des conseils municipaux pour y recueillir les informations susceptibles de nous intéresser.

**PERSPECTIVES 2023/2024**

Les actions de l'ARLL pour mettre en œuvre son projet associatif sont chaque année les mêmes mais elles prennent plus ou moins d'importance en fonction de l'actualité :

- Rechercher une relation constructive avec la municipalité ; elle est essentielle et il faut trouver le bon équilibre entre l'affirmation de nos désaccords et la recherche d'un consensus ;
- Participer aux groupes de travail et réunions de concertation dans nos domaines d'intérêt lorsque nous y sommes invités .

  À cet égard, l'ARLL aurait intérêt à obtenir un agrément au titre de l'environnement et de l'urbanisme pour pouvoir être nécessairement consultée. Cela suppose que nous puissions faire état de compétences dans ces domaines : je fais appel à vous , aux compétences acquises dans vos domaines d'activité actuels ou passés et à votre volontariat pour assister le bureau de l'association et pour pouvoir présenter un tel dossier ;
- Exprimer le point de vue des riverains du lac lors des enquêtes publiques ;
- Assister aux réunions publiques (conseil municipal notamment) et en rendre compte lorsque cela s'avère utile ;
- Signaler les dysfonctionnements affectant l'entretien des espaces publics et la sécurité de la circulation ;
- De façon générale demander que les installations touristiques proches du lac soient respectueuses de la tranquillité des voisins.

Plusieurs dossiers particuliers nécessiteront notre vigilance :

- La poursuite et nous l'espérons l'achèvement des contentieux HUMAN'ESSENCE ;
- Le suivi attentif du SCOT MEDOC ATLANTIQUE et des documents d'urbanisme qui en découleront ;
- La plan plage du Moutchic ;
- La desserte en téléphonie mobile de La Grande Escoure et de Longarisse.

Enfin, nous nous efforcerons de nouer des contacts en vue d'éventuelles actions communes avec les associations canaulaises qui ont des objectifs compatibles avec le nôtres.